

Relations police-population: des pistes à portée de main

PAR CAMILLE POLLONI

ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 7 FÉVRIER 2021

À l'occasion du Beauvau de la sécurité, critiqué pour son entre-soi, Mediapart se penche sur les chantiers de transformation de l'institution policière. Pour améliorer la confiance des citoyens, des propositions existent, comme le montre le premier volet de notre série.



Un contrôle d'identité en marge d'une manifestation à Paris, le 8 février 2020. © Raphael Kessler / Hans Lucas via AFP

Après d'innombrables « Grenelles » et un récent « Ségur », le gouvernement a donné lundi le coup d'envoi du « Beauvau de la sécurité ». Initié en décembre par le président de la République, ce cycle de concertations étalé jusqu'au mois de mai doit déboucher sur « sept ou huit propositions très fortes », dans la perspective d'une loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure (Lopsi) prévue en 2022.

Si ce grand raout a créé du remue-ménage parmi les syndicats de police représentatifs – certains **n'acceptant d'y participer** qu'après avoir **obtenu des concessions** – la méthode interroge désormais **les observateurs extérieurs** à l'institution. Alors que depuis des mois, le débat public se concentre sur la question des violences policières et des biais discriminatoires dans l'action des forces de l'ordre, le Beauvau prétend repenser la police sans convier les universitaires, **les organisations de défense des droits de l'homme** ni les habitants des quartiers populaires.

Outre des visites gouvernementales hebdomadaires dans des locaux de police et la consultation des agents *via* des cahiers de doléances, huit rencontres

thématiques sont prévues au cours des quatre prochains mois. Tous les quinze jours, ces tables rondes doivent réunir les syndicats de police, des représentants de la gendarmerie, des élus et des « *personnalités qualifiées* », dont plusieurs issues du monde de l'entreprise.

Les participants sont invités à travailler successivement sur les thèmes suivants : le lien police-population, l'encadrement, la formation, les relations avec la justice, le maintien de l'ordre, la captation vidéo, le contrôle interne et les conditions matérielles d'exercice. Désignés comme prioritaires depuis des années, ces chantiers font l'objet de rapports publics et de réformes régulières, sans que ni les évolutions envisagées ni les constats de départ ne fassent consensus.

Le premier de ces ateliers, prévu le 8 février, est donc consacré au « lien police-population », avec pour maître mot le rétablissement d'une « confiance » **entachée** entre les citoyens et les forces de l'ordre. Sont conviés Jérôme Fourquet, directeur du pôle « opinion et stratégies d'entreprise » de l'Ifop, Bruno Pomart, président de l'association Raid Aventure et Christian Vigouroux, déontologue du ministère de l'intérieur.



Un contrôle d'identité en marge d'une manifestation à Paris, le 8 février 2020. © Raphael Kessler / Hans Lucas via AFP

Compte tenu du calendrier retenu, deux questions qui pourraient irriguer ce débat seront traitées plus tard : le fonctionnement des autorités de contrôle (inspections générales de la police et de la gendarmerie nationales) d'une part, les enjeux du recrutement et de la formation de l'autre.

En marge de ce programme « officiel », Mediapart a interrogé différents acteurs sur les changements qu'ils estimerait bénéfiques pour la relation police-population. À travers cinq grands thèmes, ils formulent plusieurs propositions.

- **Une « police de proximité » nouvelle génération**

Mythe à ressusciter pour certains, repoussoir pour d'autres, la « police de proximité » **reste une boussole** incontournable dans le débat politique français, malgré son caractère éphémère (de 1998 à 2003). La « police de sécurité du quotidien », lancée en 2018, entend s'en inspirer par certains aspects tout en gardant ses distances avec l'image d'une police qui « *joue au foot avec les jeunes* ».

« *C'est une police qui aurait dû rester* », estime pourtant Souleymane*, gardien de la paix de 29 ans en poste dans un commissariat de la petite couronne parisienne. Il a grandi dans l'un des quartiers où la police de proximité était expérimentée. « *Du jour au lendemain, on est passés de la haine au dialogue, ce que tout le monde pensait impossible. Et en termes de remontées d'informations, la police de proximité était efficace.* » Pour lui, « *on paie encore* » son démantèlement.

Aux yeux de Souleymane, côtoyer les policiers de proximité, alors qu'il était enfant, a joué un rôle important dans son parcours. Tant pour découvrir sa vocation que pour la faire accepter aux habitants de son quartier d'origine, où il retourne souvent.

« *Le fossé qui s'est creusé ces dernières années ne tient que sur la méconnaissance, de part et d'autre. Les habitants des quartiers populaires n'ont aucune connaissance du domaine juridique et de la police. Quant aux policiers, ils sont conditionnés, avant même leur affectation, à arriver en "terrain de guerre". Comme l'a dit Averroès, l'ignorance mène à la haine, et la haine mène à la violence.* »

Comme beaucoup de partisans d'une nouvelle police de proximité, ce gardien de la paix estime que l'une des clés réside dans la formation des recrues. « *Quand tu es jeune, tu as envie d'interpeller. Mais il faut des*

formateurs qui te parlent de dialogue avec les gens, d'approche. Sinon on oublie les bases du métier : protéger, assister, servir. »

Malgré sa relative jeunesse, Souleymane considère que « *le métier évolue très défavorablement* » et se montre radicalement opposé à l'idée, formulée par Gérard Darmanin, de **recruter massivement des réservistes**. « *Quand tu vois ce que ça peut occasionner d'ouvrir les vannes du concours de gardien de la paix à 7 de moyenne et de les former sur une année, ça ne va pas arranger les choses.* »

Christophe Korell, ancien policier détaché au ministère de la justice, préside l'ACPJ, **Agora des citoyens de la police et de la justice**. Depuis deux ans, cette association organise des rencontres entre des membres des forces de l'ordre et des associations de jeunesse. Si elle n'a pas été conviée à participer au Beauvau, cela ne l'empêche pas de formuler des propositions de réforme, parmi lesquelles « *développer une filière de policiers de proximité* » dès la fin de la formation initiale. Au même titre que les filières « investigation », « CRS » ou « police aux frontières » qui font l'objet d'une spécialisation à part entière en sortie d'école.

« *Si la police de proximité est correctement développée, elle devient la cheville ouvrière des autres services* », affirme Christophe Korell. « *Elle peut fournir du renseignement, faire le lien avec le tissu social local : les associations, les administrations, l'environnement scolaire. C'est un puits de connaissances sur l'environnement d'une ville ou d'un quartier.* »

Jacques de Maillard, professeur de science politique et directeur du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip), étudie cette police « *visible et proche* » que l'on appelle police « de proximité », « de voisinage », « de quartier » ou « de sécurité du quotidien ». L'universitaire appelle à « *bien définir* » ce qu'on attend de ces dispositifs, pour éviter que la proximité ne « *reste un slogan* ».

Pour le chercheur, « *une bonne police de proximité se composerait d'agents accessibles physiquement* », grâce à des patrouilles en nombre

restreint, organisées de manière décentralisée, mais aussi « *accessibles relationnellement, grâce aux compétences individuelles des agents* », qu'il conviendrait de « *valoriser* ». Ces fonctionnaires pourraient « *diversifier les modes de contact* » avec les habitants, selon qu'il s'agisse de personnes âgées, de commerçants ou d'associations, afin de mettre en place une « *lecture des territoires par les inquiétudes de la population* » plutôt que par la délinquance.

En conséquence, Jacques de Maillard préconise que cette police-là n'agisse pas « *dans une mentalité de conquête du territoire* » ou avec l'objectif de sanctionner, mais dans l'optique de « *contribuer à la régulation sociale et à la résolution de problèmes de sécurité* ». L'universitaire concède toutefois que ce « *service public disposant de la force* », qu'il appelle de ses vœux, peut sembler « *difficile à comprendre pour beaucoup de policiers* » à l'heure où se multiplient les unités tournées vers l'intervention, telles que les BAC ou les groupes de sécurité de proximité (GSP).

« On ne peut plus rester dans un système où on n'a pas de comptes à rendre »

• **Les contrôles d'identité : encadrer, comptabiliser, évaluer**

Dans le Livre blanc de la sécurité intérieure, **publié en novembre 2020**, l'expression « contrôle d'identité » n'apparaît pas une seule fois. Pourtant, lorsqu'on parle de confiance, leur caractère discriminatoire est un sujet récurrent. Alors que six associations **viennent de lancer une action de groupe** contre les contrôles au faciès, s'y attaquer constituerait un gage de bonne volonté.

Pour Jacques de Maillard, la question des contrôles discriminatoires représente « *un malentendu fort, dont l'institution et les syndicats se saisissent difficilement. La police doit comprendre qu'on ne dit pas "les policiers sont racistes, il faut les empêcher de faire leur travail". Il s'agit de lutter contre la discrimination, c'est-à-dire contre l'application inégale et injuste d'une règle de droit.* »

Plutôt que légiférer, Christophe Korell estime qu'il faudrait « *repenser la formation* ». « *Une grosse partie des contrôles ne donne rien. Il faut faire comprendre aux policiers ce que ça peut induire chez les personnes pour qui ça arrive trop souvent, quels sentiments ça véhicule. Et revenir aux fondamentaux : on n'est pas obligés d'arriver comme des cadors pour faire preuve d'autorité lors d'un contrôle d'identité.* »

Souleymane se souvient d'avoir été formé sur « *le volet sécuritaire du contrôle d'identité* », pour minimiser les risques encourus par l'équipage, mais pas sur « *l'approche, la communication, l'aspect non verbal, l'apprentissage des différentes populations et de l'environnement. Pourtant, la prise en compte de tous ces facteurs détermine comment aborder le contrôle.* »

De la même façon, Jacques de Maillard aimerait que les formateurs « *mettent les agents en situation* » pour les inciter à « *réfléchir sur quand et comment contrôler, comment gérer si ça se passe mal* ». En clair, « *valoriser le discernement* » pour que la situation s'apaise.

Nabil*, brigadier de 35 ans aujourd'hui en police judiciaire, a exercé pendant une dizaine d'années en sécurité publique, en Île-de-France. Il voit les contrôles d'identité comme « *le gros problème* » à régler. Lui-même a été contrôlé et palpé pour la première fois « *à l'âge de 11 ans* », alors qu'il attendait son père devant une boulangerie avec son petit frère, et « *au moins dix fois depuis* » (sans compter les contrôles routiers). Depuis qu'il est devenu policier, il réfléchit de l'intérieur à ces pratiques.

« *J'étais contre le récépissé parce que ça revient à nous ajouter une tâche, mais je ne vois pas comment faire autrement. On a le pouvoir d'empoisonner la vie des gens, sans garde-fous. On ne peut plus rester dans un système où on n'a pas de comptes à rendre. Quand tu vas au magasin, on te donne un ticket de caisse. Ce n'est pas pour autant que la caissière est une menteuse ! C'est juste le minimum.* »

Nabil imagine un récépissé où figurerait le numéro RIO du policier. Celui-ci devrait indiquer le motif du contrôle, parmi ceux définis par **l'article 78-2 du code**

de procédure pénale, et préciser si une palpation de sécurité (facultative) a été réalisée. Il espère que ces cases à cocher dissuaderaient les agents de pratiquer des contrôles d'identité illégaux (parce que sans motif réel), trop nombreux selon lui. Retournant un argument fréquent en souriant, il considère que *« si les policiers n'ont rien à se reprocher, ils ne doivent pas avoir peur du contrôle »*.

Le brigadier rappelle qu'un contrôle d'identité n'a rien d'anodin. *« C'est une atteinte aux libertés. On doit laisser aux policiers la possibilité de contrôler, mais pas à n'importe quel prix. Moi si je fais une garde à vue illégale, je peux aller en prison. Il faut que les contrôles d'identité illégaux soient sanctionnés. »*

Même avec un récépissé, Nabil pense qu'il resterait des angles morts, comme les contrôles routiers, qui n'ont pas besoin d'être justifiés. *« Le chef de bord a tout pouvoir dans la voiture, c'est lui qui décide quel véhicule contrôler. Il peut choisir de contrôler cinquante Noirs à la suite, ce sera toujours régulier. »* Il regrette aussi qu'en matière de contrôles d'identité, aucune disposition particulière ne protège les mineurs, alors que des règles spécifiques s'appliquent à eux dans toute la procédure pénale : *« En théorie, je peux contrôler un enfant de trois ans. »*

Sur ce sujet *« sclérosé et très sensible politiquement »*, Jacques de Maillard estime qu'un pays aussi centralisé que la France gagnerait à lancer quelques expérimentations locales pour limiter le recours aux contrôles et en évaluer l'efficacité. Rappelons qu'aujourd'hui, aucun décompte n'existe sur le nombre de contrôles d'identité pratiqués en France (hors confinement) tandis que les rares études disponibles sur des échantillons tendent à montrer que plus de 9 contrôles sur 10 ne débouchent sur aucune suite judiciaire.

En attendant, Jacques de Maillard considère qu'il revient aux chefs d'unité et de brigades de rappeler à leurs effectifs *« ce qu'est la suspicion raisonnable »* prévue par le code de procédure pénale et comment se comporter lors d'un contrôle. L'universitaire appelle aussi à *« reconsidérer les indicateurs »* de l'activité

policière, aujourd'hui focalisés sur les interpellations, pour *« réfléchir à d'autres modèles d'excellence en sécurité publique que celui du "chasseur" »*.

• Améliorer l'accueil du public

À 45 ans, Sébastien* est *« plaignier »*, c'est-à-dire affecté au service des plaintes, depuis une quinzaine d'années. En poste dans une grande ville, il considère avoir *« un bon contact avec le public »* dans un secteur où il n'est *« pas soumis à des cadences ou à un chiffrage »*. Il a le temps de *« parler librement »* avec ceux qui entrent dans son bureau.

Ce qui mine ce brigadier, c'est l'absence de réponse pénale. Pour des nuisances réelles, telles que le tapage, les rodéos urbains ou les conflits de garde d'enfants, la police peine à offrir une solution aux plaignants.

Là-dessus, Sébastien est ambivalent. D'un côté, il charge l'institution judiciaire, qu'il qualifie de *« dilettante »*. *« Nous on fait notre travail, mais dans notre pays la justice ne suit pas forcément et les auteurs restent impunis. »* De l'autre, il regrette que les usagers n'apportent pas toujours assez d'éléments pour donner suite et vivent parfois dans un fantasme : un monde où les caméras de surveillance et les empreintes digitales permettraient de résoudre toutes les enquêtes.

« Je leur dis la vérité : on ne peut pas faire de miracle. Je ne leur garantis pas qu'on va retrouver leur téléphone, je leur explique que ça risque d'être classé sans suite. Certains comprennent, d'autres pensent qu'on ne sert à rien, parce qu'ils veulent une réponse et ne l'ont pas. »

Comme Sébastien, Nabil pense que dans un tel contexte, il faut *« prendre le temps d'expliquer »*. Expliquer que même si *« porter plainte est un droit »*, l'enquête risque de ne pas aboutir, ou que le problème exprimé par l'utilisateur ne relève pas du pénal. *« Au lieu d'y passer deux minutes, tu peux en passer vingt. Mais on n'est pas chez SFR. »*

« Sur la prise de plaintes, on a déjà bien avancé », estime de son côté Christophe Korell, de l'ACPJ. Une *« charte d'accueil du public et des victimes »* est affichée dans tous les services de police et de gendarmerie. Elle précise notamment que *« la qualité*

de l'accueil s'appuie sur un comportement empreint de politesse, de retenue et de correction. Elle se traduit par la prise en compte immédiate des demandes du public ». Sur certains problèmes de société, comme les violences sexistes, la formation des agents s'est améliorée, mais des insuffisances demeurent.

Dans une étude intitulée « Refonder le lien entre forces de l'ordre et population en France », publiée en janvier 2021, la fondation Jean-Jaurès invite les autorités à « évaluer l'accueil offert aux citoyens venant déposer plainte, [...] la satisfaction des publics côtoyant la police et, in fine, la confiance accordée aux forces de l'ordre par l'ensemble des citoyens ». Pour Jacques de Maillard, c'est une évidence : « Pour mesurer la satisfaction des usagers, on peut aller plus loin que le registre papier en commissariat. »

Souleymane considère que les adjoints de sécurité – les emplois-jeunes de la police – devraient systématiquement commencer leur carrière à l'accueil des commissariats, si possible en binôme pour qu'ils puissent s'entraider. « Ça leur permettrait d'avoir un premier contact avec la population, de faire face à des situations litigieuses dans lesquelles ils doivent s'affirmer en trouvant une alternative. L'accueil ne consiste pas qu'à prendre la carte d'identité de la personne : c'est l'écoute, l'empathie, parfois l'orientation vers des instances plus compétentes. Il faut partir du principe que quand une personne passe la porte d'un commissariat, c'est qu'on est le dernier recours à son malheur. Et tout faire pour qu'elle reparte avec de l'espoir. »

Linda Kebbab, déléguée nationale du syndicat Unité-SGP FO, propose quant à elle « d'élargir les compétences du médiateur de la police nationale » aux relations avec les usagers. Aujourd'hui chargé d'examiner les dossiers de fonctionnaires s'estimant lésés par leur institution (dans leur avancement, leur mutation, etc.), en interne uniquement, il pourrait aussi servir d'intermédiaire vis-à-vis de l'extérieur.

Partant du principe que la « rupture de confiance entre le policier et son administration » rejaillit sur sa relation au public, Linda Kebbab imagine confier une nouvelle mission au médiateur : « Communiquer

avec l'usager qui n'est pas satisfait de l'accueil ou de la gestion de sa plainte, pour comprendre ce qui s'est passé et désamorcer l'énervement. Sans prendre parti, le médiateur pourrait rappeler les prérogatives des policiers, mais aussi relever des comportements trop secs, avoir une vision globale des améliorations à apporter. Ce sont des situations qui aujourd'hui conduisent à des saisines IGPN, alors qu'il n'y a pas spécialement de faute. »

« Le respect de l'autre, on te l'a appris quand tu étais gamin »

• **La courtoisie dans les interactions quotidiennes**

Le **code de déontologie de la police nationale** est explicite : « Le policier ou le gendarme est au service de la population. Sa relation avec celle-ci est empreinte de courtoisie et requiert l'usage du vouvoiement. Respectueux de la dignité des personnes, il veille à se comporter en toute circonstance d'une manière exemplaire, propre à inspirer en retour respect et considération. »

Parce que la courtoisie est statutairement obligatoire, parce qu'elle donne le ton d'un échange et parce que son absence peut laisser le souvenir d'une mauvaise expérience avec les forces de l'ordre, elle irrigue toutes les discussions sur la confiance.

« On a beaucoup perdu là-dessus », estime Christophe Korell, pour qui c'est à la fois « un problème sociétal » plus large et une question éthique. « Trop souvent, le policier se sent légitimé dans son action parce qu'il agit au nom de la loi. Mais le droit ne peut pas suffire. »

Dans son étude récente, la fondation Jean-Jaurès dit la même chose, en d'autres termes : « Là où ils devraient savoir prendre en compte les sentiments et l'approbation de la population, les agents et leur hiérarchie ont trop souvent le réflexe de se satisfaire d'une justification juridique de leurs actions. Se souciant peu d'être acceptés ou respectés, ils se contentent d'être craints. »

« Chez les gendarmes, les contrôles et les présentations sont plus carrés », constate Nabil, attaché à cette forme de politesse qui disparaît parfois

au profit du « côté viril ». « Pourtant, la courtoisie permet d'éviter les tensions et de maintenir la paix publique, on est payés pour ça. Nous sommes des représentants du service public : autant que les gens soient satisfaits. Quand ils nous remercient, c'est gratifiant. On peut être courtois mais ferme. Quand tu places quelqu'un en garde à vue, ce n'est pas parce que tu es gentil qu'il va s'en aller. »

Souleymane renchérit. « Le respect de l'autre, on te l'a appris quand tu étais gamin. Bonjour madame, bonjour monsieur, au revoir. T'es flic. Ça s'impose pas, ça se mérite. Quand un contrôle se passe bien, rien ne t'empêche de parler avec les gens, de sourire, d'être dans une forme d'empathie. L'une des qualités principales d'un policier, après la loyauté, c'est l'exemplarité. »

Jacques de Maillard rappelle que dans **l'étude du Défenseur des droits publiée en 2017**, régulièrement citée pour ses conclusions sur le contrôle au faciès, 16 % des personnes interrogées disent avoir été tutoyées lors d'un contrôle, 7 % insultées. Ces proportions montent respectivement à 40 % et 21 % pour les jeunes hommes perçus comme noirs et maghrébins.

L'universitaire regrette qu'un « cercle vicieux » s'installe, les policiers faisant preuve d'un certain « scepticisme défaitiste » : « “À quoi bon être poli et respectueux puisqu'on ne nous aime pas, on ne nous comprend pas ?” Mais le traitement équitable et respectueux des personnes, la capacité à écouter leur version, sans pour autant leur donner le dernier mot, ne sont pas secondaires. Bien sûr, il y a des policiers qui savent interagir. À l'institution de les mettre en avant. »

• Multiplier les espaces de dialogue

Depuis la création de l'ACPJ, il y a deux ans Christophe Korell a participé à plusieurs rencontres informelles avec des jeunes, par l'intermédiaire d'associations de quartier. « Les choses font leur chemin quand on discute. À chaque fois, ils sont étonnés de pouvoir parler avec des policiers de façon calme, hors intervention. Certains ont été agressés

verbalement lors des contrôles d'identité, ont même subi des insultes racistes, mais ils ne généralisent pas. »

Dans **une tribune publiée par Le Monde en juin**, les responsables de l'ACPJ regrettent que les espaces d'échange soient si rares, dépendants d'une initiative associative ou des efforts d'un chef de service. « Ce dialogue, dans lequel doivent s'inscrire officiellement notamment les chefs de la sécurité publique, ne doit plus être soumis à la bonne volonté ponctuelle d'un responsable local, mais être pérennisé en devenant institutionnel. Les idées ne manquent pas : débats ouverts à tous, rencontres culturelles ou sportives – qui, au-delà du simple match de foot, doivent être considérées comme vecteur d'échanges sous une bannière commune – sont autant de possibilités qui permettent d'installer les conditions d'une rencontre dans un cadre libre. »

Si la question du lien police-population est loin d'être centrale dans le Livre blanc de la sécurité intérieure, ce document officiel émet tout de même quelques propositions pour « restaurer une relation de confiance ». Outre la proposition, reprise par Gérard Darmanin et déjà évoquée, d'augmenter le recours au volontariat et aux réservistes, il encourage aussi le ministère à communiquer davantage, notamment sur ses statistiques. Mais surtout à « développer les échanges avec la population », auprès des publics scolaires, à l'échelle d'un arrondissement ou d'un quartier.

Quelques dispositifs existent déjà : délégués police-population, interventions en milieu scolaire, référents auprès des bailleurs sociaux, réunions publiques, rencontres ponctuelles entre le commissaire du secteur, les associations, les commerçants... La fondation Jean-Jaurès cite l'exemple du « colonel Dubet, rencontré dans le Val-d'Oise », qui « incite ses effectifs à aller à la rencontre des citoyens en uniforme de gendarme et à briser les a priori ».

« Il est très difficile de connaître l'ampleur des actions véritablement mises en place par le ministère », explique Jacques de Maillard, pour qui elles sont « très peu évaluées » et tenues à l'écart du regard

public. Le déploiement de la « police de sécurité du quotidien » a ainsi donné lieu à la création des « groupes de partenariat opérationnel » (GPO), censés renforcer les liens avec les acteurs locaux, mais dont l'activité donne lieu à peu de communication.

Qu'est-ce qui mériterait d'être approfondi, généralisé, abandonné ? Des réunions publiques ouvertes à tous ? Des rendez-vous par secteurs ? *« Ce qui fonctionne dans un endroit n'est pas nécessairement adaptable dans un autre »*, estime Jacques de Maillard. *« Le risque pour la police est de se limiter à un cercle où elle va vers les partenaires qui lui sont le plus acquis. Il y a un enjeu à dialoguer avec des représentants associatifs qui ont une parole critique, ou avec des personnes vulnérables »*.

Souleymane aimerait, lui aussi, aller plus loin pour construire *« des ponts entre l'institution et les acteurs de la vie locale »*. Les prises de contact ponctuelles

pourraient s'enrichir de « journées portes ouvertes » au commissariat, pour que cette institution *« devenue assez hermétique s'ouvre, petit à petit »*.

Pour remédier au « syndrome de la citadelle assiégée », Linda Kebbab, d'Unité SGP-Police, compte proposer au ministère *« d'institutionnaliser les rencontres avec les citoyens »*. Elle cite en exemple les « Raid Aventures » organisés par l'ancien policier Bruno Pomart, dans lesquels des activités physiques et des ateliers permettent de *« parler sans tabou »*. La syndicaliste encourage la police nationale à développer ses propres initiatives : *« Là où les institutions ne vont pas, d'autres vont, avec des idéologies pas forcément bienveillantes. »*

Boîte noire

Les prénoms des policiers, soumis au devoir de réserve, ont été modifiés à leur demande.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.